



## Petit guide de rentrée en 6<sup>ème</sup> au collège Les Champs Philippe

*Les informations communiquées ici sont données à titre indicatif. Elles sont donc susceptibles d'être modifiées et plus particulièrement certains points qui sont directement liés à la présence ou non de certains professeurs l'an prochain (activités péri scolaires, ateliers, etc)*

### C'est la rentrée !

Le jour J (a priori le lundi 3 septembre 2018), les élèves de 6<sup>ème</sup> seront accueillis au collège distinctement des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

L'accueil des élèves est effectué dans la cour du collège par le principal et les professeurs principaux. Les parents peuvent accompagner leurs enfants dans la cour. Les listes des élèves de chaque classe ne sont plus affichées. Les élèves sont appelés un par un, classe après classe (prévoyez deux heures d'attente au plus). Ensuite les élèves sans leurs parents montent en classe. Le professeur donne de nombreuses informations aux élèves et distribue plusieurs documents :

- L'emploi du temps, qui est temporaire dans un premier temps (définitif fin septembre),
- les carnets de liaison,
- les fiches de renseignements,
- les manuels scolaires pour chaque matière (éventuellement un jour ultérieur et prévoir d'apporter une clef USB avec le nom de l'enfant à remettre au professeur principal pour le téléchargement des livres numériques),
- les cartes de cantine,
- le livret d'accueil du collège pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.

Le premier jour, les demi-pensionnaires de 6<sup>ème</sup> apprennent à utiliser la cantine.

### Fonctionnement du collège

#### Les horaires

Début des cours	souvent à 8h00, parfois à 9h00.
Pause méridienne	de 12h à 13h30 (deux services successifs de cantine s'organisent sur cette plage horaire).
Fin des cours	au plus tard à 16h30 pour les 6 <sup>ème</sup> et à 12h le mercredi.

#### Les autorisations de sortie du collège

- Une autorisation permanente est à signer par les parents sur le carnet de liaison de l'élève afin de l'autoriser, tout au long de l'année, à sortir plus tôt du collège en cas d'absence d'un professeur après le dernier cours de l'après-midi (s'il est demi-pensionnaire) ou de la matinée (s'il est externe) et/ou en cas de permanence non suivie de cours.
- Une autorisation d'absence cantine peut exceptionnellement être accordée en cas d'absence d'un professeur d'au moins deux heures autour de la pause méridienne. Formulaire de demande à retourner au plus tard 48h à l'avance au bureau de la « vie scolaire ». Tout repas annulé au dernier moment sera facturé à la famille.

## Les emplois du temps

- Ils sont précisés dans le carnet de liaison de chaque élève de même que le règlement intérieur du collège.
- L'amplitude horaire des emplois du temps en 6<sup>ème</sup> est limitée à un maximum de 6h de cours par jour ; 7h à partir du cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).
- Les 4 heures de sport hebdomadaires sont réparties en deux sessions de 2 heures.
- L'emploi du temps de la rentrée peut évoluer encore jusqu'à fin septembre, le temps que tous les calendriers soient ajustés.

## Le déjeuner

- Les élèves sont externes ou demi-pensionnaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi midi). Il est possible de choisir 2, 3 ou 4 jours de cantine par semaine.
- Pour les demi-pensionnaires, l'inscription doit être faite préalablement avant mi juillet par internet (<https://restauration-scolaire.hauts-de-seine.net>), puis un ajustement des jours choisis est possible avant fin septembre. Il n'y a pas de cantine le mercredi.
- Attention, cet ajustement doit être opéré par les familles directement sur le site internet. Le collège n'intervient pas dans le processus de cantine.
- Le paiement se fait mensuellement auprès du prestataire (ELIOR) par chèque, TIP etc.

## Les options obligatoires et facultatives

Voici les points les plus marquants que vos enfants rencontreront au fil de leurs années au collège.

De la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> tous les élèves auront 26h de cours hebdomadaires.

- 6<sup>ème</sup>. Les élèves doivent choisir leur première langue vivante : seul l'anglais est obligatoire. C'est la langue qu'ils étudieront pendant les quatre années du collège. Il sera impossible d'en changer avant le lycée. Il est également possible de demander une seconde langue dès la sixième : espagnole ou allemand.

Les 6<sup>ème</sup> bénéficient d'un trimestre de natation.

- 5<sup>ème</sup>. Tous les élèves doivent choisir une seconde langue vivante : allemand, ou espagnol. Les élèves de 5<sup>ème</sup> profitent tous d'une initiation à la langue latine. Il y a une continuité pour ceux qui ont déjà 2 langues en 6<sup>ème</sup>. Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) s'étalent jusqu'en 3<sup>ème</sup>. L'élève en suivra trois par année, soit neuf au total. Six d'entre eux, au choix de l'élève, devront être présentés à l'examen du Diplôme National du Brevet (DNB).
- 4<sup>ème</sup>. Les élèves qui le souhaitent choisissent l'option latin en 4<sup>ème</sup>, une option culture et civilisation en Anglais ou Allemand est proposée. Enfin, tous les élèves passent le PSC1 (diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
- 3<sup>ème</sup>. Les élèves poursuivent l'apprentissage de leurs deux langues vivantes et de leur option latin le cas échéant. Les élèves peuvent choisir l'option facultative DP3 : Découverte Professionnelle 3 heures. Sur les années passées, les élèves ayant choisi cette option ont visité des entreprises, assisté à des présentations de métiers et organisé un Forum des métiers au sein du collège, permettant ainsi à leurs camarades de découvrir des métiers variés.

Parmi les 26h de cours, une aide personnalisée (A.P.) sera dispensée à tous les élèves selon leurs besoins.

Vous trouverez plus d'informations sur la réforme du collège et ses impacts en lisant l'article publié sur notre site APELGC <https://apelgc.org/> .

## Les activités périscolaires

Durant la pause méridienne et/ou le mercredi après-midi des activités sportives et ludo-éducatives sont proposées. Les élèves qui le souhaitent, s'inscrivent au tout début de l'année scolaire, auprès des professeurs proposant ces activités.

- L'association sportive (AS): organise de nombreuses activités... (handball, acrosport, badminton etc.. selon les années)
- Le foyer socio-éducatif (FSE) : club lecture, club manga, club échecs, danse et beaucoup d'autres selon les propositions des professeurs volontaires. L'adhésion au FSE est payante et peut être faite dès l'inscription (environ 7€ pour un enfant). Une fréquentation régulière durant toute l'année est obligatoire.

## Communication avec le collège

- Le carnet de liaison est l'outil privilégié pour les échanges entre le collège et les familles. Y sont consignés :
  - les billets d'absences et de retards, les autorisations de sortie du collège, les dispenses de sport...
  - si un élève est absent à sa première heure de cours, le collège envoie un SMS ou appelle un des parents.
  - les échanges entre les parents et les professeurs ou l'administration du collège,
  - les remarques, bons points et les sanctions à l'égard des élèves,
  - le règlement intérieur et les chartes du collège.

Attention ! En cas d'oubli du carnet de liaison, l'élève sera consigné après les cours en salle de permanence jusqu'à 17h05. Les parents en seront avertis.

- Un portail internet baptisé ENC92 (Environnement Numérique des Collèges des Hauts-de-Seine) permet d'accéder à de nombreuses ressources en ligne. Les rubriques sont renseignées par les professeurs et l'administration. On y trouve :
  - une page d'accueil avec les dernières informations du collège ;
  - un cahier de textes avec les devoirs donnés aux élèves ;
  - l'emploi du temps avec les cours modifiés ou annulés ;
  - les compétences de l'élève, un espace vie scolaire avec les absences et les problèmes de discipline de l'élève ;
  - une rubrique établissement, avec principalement l'agenda du collège et le tableau d'affichage ;
  - les comptes-rendus trimestriels des conseils de classe.

Un identifiant personnel et un mot de passe sont attribués à chaque élève et à chaque parent en début d'année. Insistez auprès de votre enfant pour qu'il ne communique jamais ses mots de passe à des tiers (même les copains).

- Le site internet du collège ([www.clg-champs-garenne.ac-versailles.fr](http://www.clg-champs-garenne.ac-versailles.fr)) donne des informations générales liées à la vie du collège.
- En cas d'absence d'un professeur, le collège envoie un SMS aux parents qui ont fourni leur numéro pour les informer du changement de planning de la journée de leur enfant.

## Méthodologie et travail

- Les professeurs proposent et expliquent les méthodes de travail pour leurs matières.
- Il n'y a plus d'heures de soutien scolaire ; ceci est intégré à l'A.P. (aide personnalisée)

## Rencontres avec le corps enseignant

- Une réunion d'information est proposée à la rentrée par le principal du collège en soirée à 18h ou un samedi matin. Elle est suivie par la rencontre parents-professeurs pour chaque classe. C'est l'occasion d'obtenir des informations de chaque professeur pour sa propre matière. Un premier retour est fait sur l'ambiance de la classe, le travail fourni, les points positifs et négatifs de la classe.
- Des rendez-vous particuliers peuvent être demandés ponctuellement au cours de l'année par les parents ou par un professeur. N'hésitez pas à solliciter les professeurs via le carnet de correspondance ou l'ENC !
- A la fin du premier, les parents et les élèves sont reçus au collège afin que le bulletin du premier semestre leur soit remis en main propre. Ce rendez-vous est un moment privilégié d'échanges avec un professeur, souvent le professeur principal. Des appréciations, conseils, avertissements..., pour le travail et le comportement sont précisées pour chaque élève. Les autres professeurs de la classe reçoivent ensuite individuellement les parents qui le souhaitent.

## Conseils de classe

- Deux conseils de classe sont organisés durant l'année scolaire fin janvier / début février, et fin mai / début juin.
- Les élèves sont représentés par des élèves délégués de classe (un garçon et une fille autant que possible). Ces élèves sont élus dans chaque classe par l'ensemble des élèves.
- Dans chaque classe les parents sont représentés par des parents d'élèves délégués (deux parents par classe). Ces parents délégués sont adhérents d'une association de parents d'élèves. Ils assurent la transmission des informations entre les professeurs, les élèves et les familles. Un parent titulaire et un parent suppléant sont nommés pour une année scolaire au sein de chaque association. En prévision des élections des représentants de parents d'élèves, début octobre, vous recevrez des informations de la part des associations :
  - leur profession de foi,
  - la liste des parents qui souhaitent vous représenter au Conseil d'Administration du collège et dans les différentes commissions.  
A l'issue des élections, les parents délégués de classes seront nommés.
- Durant chaque conseil de classe :
  - Le principal ou son adjointe, et le professeur principal dressent un bilan trimestriel pour la classe (niveau, ambiance, travail, absentéisme ...) ;
  - chaque professeur donne une synthèse du semestre pour sa matière ;
  - les délégués des élèves et des parents interviennent au nom des groupes qu'ils représentent ;
  - sont ensuite précisés pour chaque élève, les évaluations individuelles, les éventuels plans d'accompagnement à mettre en place. Le conseil n'attribue plus de mentions (félicitations, compliments, encouragements) mais les mises en garde de travail et / ou de comportement sont toujours d'actualité.

## Conseils d'administration

Ils correspondent aux conseils des écoles du niveau primaire.

- Plusieurs conseils d'administration (4 à 7) du collège sont organisés durant l'année scolaire. Ils débattent des différents sujets inhérents au fonctionnement et à l'organisation du collège.
- Les professeurs sont représentés par des professeurs délégués élus.
- Les parents d'élèves sont représentés par des parents d'élèves délégués, adhérents des associations de parents d'élèves et élus lors des élections début octobre.
- Des élèves délégués sont aussi présents ainsi que des représentants de la mairie, de la société civile et du conseil départemental du 92.

## Trucs et astuces

- Prévoyez un cadenas pour le casier dès la rentrée avec au moins deux clefs ou avec une combinaison car les casiers sont à partager entre deux élèves. Le format du cadenas vous sera fourni en début d'année.
- La liste des fournitures vous sera communiquée durant l'été par voie d'affichage sur le site internet du collège. Le premier jour il est inutile de venir avec toutes les fournitures, un cahier et une trousse garnie suffiront. Contrairement à l'école primaire, les élèves ne laissent (presque) rien au collège.
- Le collège dispose d'un local à vélos et trottinettes. N'oubliez pas la chaîne et / ou le cadenas !
- Lors de la remise des manuels scolaires votre enfant doit vérifier scrupuleusement leur état et indiquer lui-même l'état réel sur sa fiche. Insistez au préalable auprès de votre enfant sur l'importance de la vérification car tout livre en moins bon état à la fin de l'année pourra vous être facturé. Prévoir un grand sac solide pour les ramener à la maison et ne pas oublier de les couvrir avec un plastique transparent.
- Les élèves doivent apprendre très régulièrement leurs leçons. C'est la base incontournable d'un bon apprentissage.
- Les livres et cahiers à apporter en classe changent d'un jour à l'autre. Par crainte d'en oublier, certains enfants apportent tout et leur cartable est trop lourd. Dès le début de l'année aidez-le à sélectionner et à vérifier le contenu de son cartable en fonction de son emploi du temps du lendemain. Son dos vous en sera reconnaissant.
- La scolarité du collège procure une fausse impression de facilité : redoublement exceptionnel et passage en seconde même sans le brevet. La fin de 3<sup>ème</sup> et la fin de 2<sup>nde</sup> peuvent donner lieu à un réveil douloureux avec une orientation non souhaitée. Il sera alors trop tard pour combler les lacunes accumulées. Les lycées techniques et autres voies professionnelles ne sont pas forcément toutes plus faciles d'accès que les lycées généraux : certains établissements requièrent de solides dossiers scolaires pour y accéder.
- Une autonomie accrue de votre enfant est souhaitable et doit être progressive. Cela ne signifie pas un moindre suivi de la part des parents, bien au contraire ... et même jusqu'au lycée pour certain(e)s. Un suivi plus discret est possible grâce à l'ENC et au carnet de liaison.
- Inspectez souvent le carnet de liaison ; il y a plein d'informations qui vous sont destinées.
- L'arrivée au collège coïncide souvent avec la possession d'un téléphone et d'un ordinateur personnel et donc l'accès à Internet ... pour le meilleur et pour le pire. Il ne faut pas sous-estimer le potentiel destructeur d'Internet à l'encontre de votre enfant. Pour les parents il s'agit là d'un de vos plus gros challenges pour réguler l'usage des nombreux écrans. Imposez des règles d'utilisation, soyez fermes dès le départ et tenez bon ! Cette année seuls les élèves de 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ont pu bénéficier d'une séance d'information sur le thème des dangers d'Internet. Vous pouvez consulter à ce sujet le compte-rendu APELGC de la séance d'information qui s'est tenue en 2014 : <https://apelgc.org/?p=2402>

- N'oubliez pas de vous inscrire sur le site P@SS92 afin de bénéficier à la rentrée d'une subvention annuelle de 70€ par élève pour deux activités périscolaires une activité sportive, une activité culturelle de votre choix : musique, sport, ... (<https://pass.hauts-de-seine.net>).
- Visitez les sites internet :
  - ONISEP ([www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)). Vous y trouverez de nombreuses informations sur les parcours scolaires au niveau national.
  - APELGC ([www.apelgc.org](http://www.apelgc.org)) Vous y trouverez des articles et des informations locales, répertoriées par les parents, adhérents de l'association.

### Rencontrez l'APELGC !

- Une réunion d'information vous sera proposée rapidement après la rentrée. Les parents qui le souhaitent, qu'ils soient membres de l'association ou non, sont invités à y participer.
- D'autres réunions sont organisées dans le courant de l'année en fonction des besoins de l'association et de l'actualité du collège.
- Tous les parents de l'APELGC sont à votre écoute durant l'année scolaire. N'hésitez pas à les solliciter.
- Vous quittez l'école primaire et vous souhaitez rejoindre l'APELGC au collège Les Champs Philippe. Contactez dès maintenant vos représentants au collège pour bénéficier des informations les plus récentes.

Carine Labernardière

Présidente de l'APELGC

Florence Teyssier

Tête de liste APELGC  
collège Les Champs Philippe

06 82 83 59 14

[champs.philippe.apelgc@gmail.com](mailto:champs.philippe.apelgc@gmail.com)